



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 14 Octobre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

9 – SYSTEMES

**9.4 – Marché subséquent n° 11 à l'AC 2012-904 – n°M2015-017 à conclure avec la société SIEMENS pour la Rénovation et la Sécurisation informatique PCC LA-
Autorisation de signer le marché.**

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Les incidents de plus en plus nombreux sur la partie PCC de la ligne A traduisent le caractère vieillissant des équipements informatiques de cette partie de la ligne. En réponse à l'obsolescence de l'informatique du PCC et de manière à faire face aux risques qu'elle présente, un projet de rénovation et sécurisation du PCC Ligne A est indispensable pour exploiter de manière sereine et pérenne.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation de Rénovation/Sécurisation informatique PCC Ligne A, constituant un marché subséquent, 11 à l'accord-cadre, pour les Etudes et Développement des évolutions fonctionnelles du système VAL, a été réalisée conformément à l'article 148 du code des marchés publics.

Les prestations SIEMENS se déclinent en 4 phases principales :

- une phase « études », permettant de définir les spécifications techniques des équipements informatiques et réseaux, des interfaces logicielles, de dimensionner l'architecture PCC Ligne A selon des référentiels de performances, et de proposer un plan de migration vers cette nouvelle architecture, sans perturbation sur l'exploitation ;
- une phase de réalisation de la plate-forme qui permettra de valider la nouvelle architecture ;
- une phase de tests usine, sur la plate-forme ;
- une phase d'installation et de validation de la nouvelle architecture sur le site Tisséo.

Ces prestations font l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum et un maximum de 450 000 € HT passé en application de l'article 169 du Code des marchés publics.

Le marché est conclu pour une période initiale de 17 mois à compter de la date de notification du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 06/10/2015 a décidé d'attribuer le marché à la société SIEMENS pour un montant maximum de 450 000 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

*

**

Le Comité Syndical :

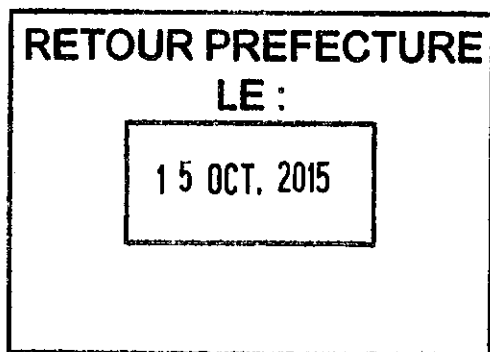
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2015-017 avec la société SIEMENS ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du S.M.T.C.

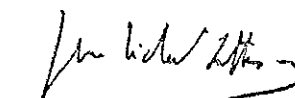
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES